

REGLEMENT DU CONCOURS DESSIN

ART. 1 : Organisateur du concours - Participant

Mulhouse Alsace agglomération-habitat (m2A Habitat), Office Public de l'Habitat immatriculé au RCS sous le numéro 390 427 979 dont le Siège social est situé 20 Boulevard de la Marseillaise – BP 1429 – 68071 MULHOUSE Cedex, organise un concours de dessin auquel peuvent participer tous les enfants des locataires de m2A Habitat, et qui sont âgés de 6 à 12 ans au moment de l'inscription.

ART. 2 : Objet et thème du concours

Le thème du concours s'intitule **Musique en Fête**.

ART. 3 : Conditions et modalités de participation

Chaque enfant souhaitant concourir pourra venir retirer gratuitement une feuille de dessin et un bon de participation à partir du lundi 1^{er} Juillet 2019 à 8h30 jusqu'au jeudi 24 Octobre 2019 à 11h30 au siège m2A Habitat ou dans une des agences de proximité aux horaires habituels d'ouverture (annexe 1 – article 3).

Un seul dessin par enfant est autorisé. Le dessin devra être remis par les responsables légaux de l'enfant soit au Siège de m2A Habitat soit dans l'une des agences de proximité au plus tard le 31 octobre 2019 à 11 h 30. Lors de la remise du dessin, le responsable devra compléter et adhérer au bulletin de participation.

ART. 4 : Désignation des gagnants

Un jury composé de membres du personnel de m2A Habitat, d'un membre du conseil d'administration et de Madame Céline Lachkar artiste peintre se réunira courant du mois de Novembre au Siège de m2A Habitat.

Le jury délibérera pour désigner les gagnants de chaque catégorie en fonction de la pertinence par rapport au thème et à la qualité artistique.

Les gagnants seront avertis par voie postale et/ou par mail dès que le jury aura délibéré.

ART. 5 : Désignation des lots

Les lots seront répartis entre les gagnants en fonction des 3 catégories définies ci-après :

- **Première catégorie : enfants de 6 à 8 ans**
- **Deuxième catégorie : enfants de 9 à 10 ans**
- **Troisième catégorie : enfants de 11 à 12 ans**

Les lots suivants à gagner sont identiques pour chaque catégorie (6 à 8 ans, 9 à 10 ans, 11 à 12 ans) citée ci-dessus :

- 1^{er} prix : 1 trottinette électrique de marque Funbee (à partir de 6 ans) d'une valeur généralement constatée de 119 € + 1 casque de marque Gioro d'une valeur généralement constatée de 18.99 €
- 2^{ème} prix : 1 casque audio sans fil bluetooth multi-usage avec protection enfant 85 dB d'une valeur généralement constatée de 35,99 € + 1 lecteur MP3 Bluetooth de marque Mansso d'une valeur généralement constatée de 29.95 €
- 3^{ème} prix : 1 carte cadeau FNAC d'une valeur de 30 € à valoir sur l'ensemble des magasins FNAC et sur le site www.fnac.com
- 4^{ème} prix : 1 « CityPass adulte » de la ville de mulhouse d'une valeur de 18 € + 1 « CityPass enfant » de la ville de Mulhouse d'une valeur de 14 € valable jusqu'en Mai 2020.
- 5^{ème} prix : 1 livre « Mais où est Charlie » d'une valeur de 9.95 €.

Une mallette de dessin (crayons de couleurs et feutres) sera également offerte d'une valeur approximative de 6.56 € aux 15 enfants qui gagneront le concours.

ART. 6 : Remise et retrait des lots (3 catégories X 5 lots) – (annexe 1 – article 6).

Les 15 enfants gagnants ainsi que leurs parents seront invités à la remise des prix.

La remise des prix aux enfants se déroulera le Samedi 30 Novembre 2019 de 14h à 17h à la Filature, 20 Allée Nathan Katz, 68090 Mulhouse en présence de Madame Fabienne ZELLER, Présidente de m2A Habitat et de Monsieur Eric PETER, Directeur Général.

Les participants sont informés de ce que les gagnants pourront être pris en photos et ne s'y opposent pas, photos qui pourront être diffusées sur tout support de communication.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. Ils ne pourront pas faire l'objet d'une contestation de la part des gagnants ni d'un échange ou de toute autre contrepartie.

ART. 7 : Réserves/cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours.

ART. 8 : Litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Toute divergence d'interprétation et d'application du présent règlement de concours ou toute contestation portant sur un point non prévu devra être adressée par écrit à l'organisateur.

En cas de différend, le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse est compétent.

ART.9 : Données personnelles

Le bulletin d'adhésion au concours ne servira qu'à contacter les lauréats du concours.

Les lauréats seront, s'ils l'autorisent lors de la complétude du bulletin d'adhésion, mentionnés (Prénom et âge de l'enfant, agence de Proximité dont il dépend, visuel du dessin) dans le journal des Locataires de l'Office et pourront être pris en photo lors de la cérémonie de remise des prix. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre d'articles de presse locale.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et à la Réglementation Générale sur la Protection des Données entrée en application le 25 mai 2018, vous trouverez ci-après les mentions légales relatives au traitement des données personnelles collectées :

- Objet du traitement (finalité et base légale) :
 - Concours de dessin
- Données enregistrées (uniquement pour les gagnants) :
 - Nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance, nom et prénom des parents, photo
- Destinataires des données :
 - Uniquement le service communication de m2A Habitat
- Durée de conservation :
 - 1 mois
- Droits des personnes :
 - Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou

demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service CIL :
 - Contacter le service CIL par voie électronique :
 - <https://www.m2a-habitat.fr/mentions-legales>
 - Contacter notre DPO par courrier postal :
 - M2A Habitat
 - Service CIL
 - 20 bvd de la Marseillaise
 - BP 1429
 - 68100 MULHOUSE Cedex

Par ailleurs, conformément aux articles de ces lois, m2A Habitat s'engage à :

- prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.
- Ne pas divulguer ces informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du concours.
- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet du présent concours
- garantir la confidentialité et la sécurité des données
- notifier sans délai les violations de données à caractère personnel

M2A Habitat s'engage également à supprimer ces données à l'issue du concours et à ne pas en garder de copie.

Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité de m2A Habitat peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

L'utilisation des données confiées dans le cadre du présent concours à des fins commerciales est proscrite et susceptible de poursuites pénales à l'encontre de m2A Habitat.

ART. 10 : Responsabilités

L'organisateur du concours décline toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal.

ART.11 : Consultation du règlement

Le présent règlement est librement consultable pendant toute la durée du concours au siège de m2A Habitat, 20 boulevard de la Marseillaise à Mulhouse, et dans les agences de proximité de m2A Habitat.

Une copie du règlement est également disponible gratuitement sur simple demande en contactant par téléphone soit le Siège Social soit les agences de proximité (annexe 1 – article 3).

ART.12 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement du concours est déposé auprès de l'Etude de Maître WEIBEL, Huissier de Justice – 5 rue Sainte Catherine – 68053 MULHOUSE Cedex 1 et est librement consultable pendant toute la durée du concours.

Fait à Mulhouse, le 27/06/2019

ANNEXE 1

ART. 3 : Conditions et modalités de participation

Les coordonnées du Siège de m2A Habitat et des agences sont les suivantes :

m2A Habitat
20 boulevard de la Marseillaise BP 1429
68071 MULHOUSE cedex
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h30 à 11 h 30
Tél : 03.89.36.28.40

AGENCE BOURTZWILLER
6 rue de Kaysersberg
68200 MULHOUSE
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Tél : 03.89.52.43.32

AGENCE COTEAUX
60 rue Albert Camus
68200 MULHOUSE
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Tél : 03.89.32.93.40

AGENCE DROUOT
12 rue de Provence
68100 MULHOUSE
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Tél : 03.89.65.94.00

AGENCE MIROIR
16 rue Saint Michel
68100 MULHOUSE
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Tél : 03.89.45.84.99

AGENCE WOLF
26 rue de la Martre
68100 MULHOUSE
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 H 30 à 11 h 30
TÉL : 03.89.45.99.10

ART. 6 : Remise et retrait des lots

Les enfants seront initiés le 30/11/2019 pendant 1h30 à 2 heures par deux musiciens.

Quant aux parents, ils seront invités à une visite guidée et gratuite de la Filature.

La remise des prix aura lieu en présence de Madame Fabienne Zeller, Présidente de m2A Habitat et de Monsieur Eric Peter, Directeur Général. Les lots seront remis aux enfants.

Pour clore la cérémonie, un buffet sera servi pour tous.

